

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Présents :

Anthony BERCEAU
Christelle LAVALLEY
Elodie MALLET (arrivée 20h37)
Yohan PESQUEREL (arrivée 21h41)
Angélique OSMONT
Béatrice AILLET
Emilie BARREZ
Gilbert MONTAIGNE
Karine BEAUSSIEUX
Nathalie LENEVEU
Yves LECORDIER

Absents avec Pouvoirs :

Laurent MONTELEON donne son pouvoir à Karine BEAUSSIEUX
Yohan PESQUEREL donne son pouvoir à Christelle LAVALLEY
Marc CHAVET donne son pouvoir à Anthony BERCEAU
Michel GRANGER donne son pouvoir à Gilbert MONTAIGNE

Absents :

Christophe DUPONT
Charlotte AVOINE
Olivier GUERARD
Tommy HERY

Secrétaire de Séance : Nathalie Leneveu

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 09 membres élus présents en début de séance à 20h35

Présence des journalistes

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022
- 2) Demande de subvention exceptionnelle Jumelage Balleroy-RIBE
- 3) Compte de Gestion :
 - Budget Principal
 - Budget Camping-Salle des Fêtes
 - Budget local commercial
 - Budget lotissement
- 4) Compte Administratif :
 - Budget Principal
 - Budget Camping-Salle des Fêtes
 - Budget local commercial
 - Budget lotissement
- 5) Elections présidentielles
- 6) Groupes de travail concernant les différents projets
- 7) Cimetière
- 8) Questions diverses

Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 Janvier 2022

M. Lecordier remarque que tout ce qui s'est dit lors du huis clos n'est pas noté sur le compte-rendu. M. Berceau explique que cela n'a pas été noté puisqu'il s'agit d'un huis-clos.

Article 2 : Nouveau point à l'ordre du jour

Budget lotissement : avenant au prêt relais.

Le prêt relais accordé en septembre 2020 prévoit un remboursement en octobre 2022 de la totalité empruntée, soit 440 000.00 €. Mais toutes les parcelles ne sont pas vendues, et dans un souci d'équilibre du budget « Lotissement », il est souhaitable de proroger de 1 an la date de fin de ce prêt. Les frais d'avenant s'élèvent à 440.00 €.

Le Conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer un avenant avec la Caisse d'Epargne.
(Vote: 14/14)

Article 3 : Demande de subvention exceptionnelle Jumelage Balleroy-Ribe

La présidente de l'association a fait une demande écrite à la commune pour obtenir une subvention exceptionnelle.

Le comité de jumelage se déplace au Danemark cette année. Le coût du voyage est de 5 785.56€ et les recettes de 4 500.00 €.

Habituellement la commune verse une subvention de 350,00 € à l'association. Sauf en 2018, un voyage était organisé et la subvention était de 700,00€.

Le conseil municipal décide de verser comme en 2018 une subvention de 350€ plus une subvention exceptionnelle de 350€. (Vote : 14/14)

Article 4 : Présentation des comptes de gestion et comptes administratifs

• Vote des comptes de gestion

- Il est demandé au conseil municipal d'approver les comptes de la Trésorerie
 - Budget commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget commune (Vote 14/14)

- Budget lotissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget lotissement (Vote 14/14)

- Budget camping salle des fêtes

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du camping salle des fêtes (Vote 14/14)

- budget local commercial

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget local commercial (Vote 14/14)

- **Vote des comptes administratifs**

M. le Maire se retire

- Budget commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget commune (Vote 12/12)

- Budget lotissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement (Vote 12/12)

- Budget camping salle des fêtes

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget camping salle des fêtes (Vote 12/12)

- budget local commercial

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget local commercial (Vote 12/12)

Les Finances

COMMUNALES

COMpte ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	246 639.74 €	Dotations de l'Etat	510 813.66 €
Charges de personnel et frais assimilés	320 392.70 €	Revenus des immeubles	86 969.36 €
Charges exceptionnelles	16 851.16 €	Impôts et taxes - compensations	344 820.60 €
Charges financières	10 757.97 €	Occupation domaine public - concessions	20 103.17 €
Autres charges de gestion courante	142 856.87 €	Produits exceptionnels	58 511.59 €
Compensations intercommunales	56 762.75 €	Remboursement rémunération personnel	12 404.15 €
Opération d'ordre entre sections	83 701.50 €		

TOTAL DES DEPENSES : 877 962.69 €

(2020 : 812 93.60 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations de l'Etat	510 813.66 €
Revenus des immeubles	86 969.36 €
Impôts et taxes - compensations	344 820.60 €
Occupation domaine public - concessions	20 103.17 €
Produits exceptionnels	58 511.59 €
Remboursement rémunération personnel	12 404.15 €

TOTAL DES RECETTES : 1 033 622.53 €

(2020 : 953 976.49 €)

----- **Excédent de fonctionnement : 155 659.84 € (2020 : 141 882.89 €)** -----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts	58 652.21 €
Dépôts et cautionnements versés	96.00 €
	€
Immobilisations corporelles (*)	186 136.25 €

Opérations d'ordre entre sections (***)

TOTAL DES DEPENSES : 247 038.15 €

(2020 : 391 400.37 €)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subvention	369 586.77 €
FCTVA (**)	57 871.26 €
Taxe Aménagement	2 917.76 €
Dons et Legs	5 000.00 €
Excédents de fonctionnement	114 101.35 €
Frais insertion annonce	374.17 €
Amortissements	34 303.00 €
Opérations d'ordre entre sections	51 552.19 €

TOTAL DES RECETTES : 635 706.50 €

(2020 : 160 236.23 €)

----- **Excédent d'investissement : 388 668.35 € (2020 : -231 164.14 €)** -----

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2021 : 544 328.19 € (2020 : -89 281.25 €)

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT - **Excédent 547 293.33 € (2020 : 502 031.94 €)**

- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT - Déficit **-83 307.00 € (2020 : -471 975.35 €)**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE : 463 986.33 € (2020 : 30 056.59 €)

(*)*Immobilisations corporelles : Serveur informatique, défibrillateurs, bureaux, élagueuse, extincteurs, mur cimetière Vaubadon, revêtement voie verte, jardinières, aménagement et revêtement piste cyclable, poubelles, frais achat maison près de la mairie, panneaux + miroirs + barrières de protection Vaubadon, solde rénovation immeuble rue des Forges, tracteur Kubota et accessoires (chargeur, benne, balayeuse).*

(**) *FCTVA 2016 – 2017 – 9 premiers mois de 2021 – (2018 en cours, reste à travailler sur 2019 et 2020)*

(***) *Terrain lotissement du sapin et amortissements*

Les Finances COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOTISSEMENT DU SAPIN

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Terrain à aménager	49 398.50 €	Ventes de terrains	93 423.76 €
Travaux lotissement	13 413.65 €	Subvention fouilles	53 176.80 €
Intérêts et frais d'emprunts	3 023.71 €		

TOTAL DES DEPENSES 65 835.86 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES RECETTES : 146 600.56 €

----- Excédent de fonctionnement : 80 764.70 € -----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Emprunts	19 920.00 €	€
----------	-------------	---

TOTAL DES DEPENSES : 19 920.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES : 0.00 €

----- Déficit d'investissement : - 19 920.00 € -----

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2021 : 60 844.70 €

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT	- Déficit	- 418 591.80 €
- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT	- Excédent	500 239.36 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE : 81 647.56 € (*)

(*) Prêt 440 000 € à rembourser normalement en fin d'année 2022 – Demande en cours pour repousser d'un an, s'agissant d'un prêt relais nous serons sur la durée maximum. Les parcelles doivent être vendues avant Oct/Nov 2023.

- 440 000 + 81 647 = - 358 353 € auxquels il convient de soustraire les travaux restant à réaliser et ajouter le solde des subventions pour les fouilles.

Les Finances COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CAMPING / SALLES DES FETES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général **6 237.86 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Revenus des locations (camping + SDF)	15 142.20 €
Produits divers	0.32 €
Remboursement autres redevables	369.50 €

TOTAL DES DEPENSES 6 237.86 €

TOTAL DES RECETTES : 15 512.02 €

----- Excédent de fonctionnement **9 274.16 €** -----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Annulation titre caution

3 048.98 €

Excédents de fonctionnement N-1

36 989.85 €

TOTAL DES DEPENSES 3 048.98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES : 36 989.85 €

----- Excédent d'investissement : **33 940.87 €** -----

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2021 : 43 215.03 €

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT - Excédent **9 274.16 €**

- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT - Déficit **- 13 898.46 €**

DEFICIT GLOBAL CUMULE : - 4624.30 €

Les Finances COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOCAL COMMERCIAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

2 665.76 €

Autres (titres annulés)

682.53 €

TOTAL DES DEPENSES 3 348.29 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Revenus des locations

12 915.26 €

Autres produits

611.00 €

TOTAL DES RECETTES : 13 526.26 €

----- Excédent de fonctionnement : 10 177.97 € -----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Restitution caution

166.67 €

TOTAL DES DEPENSES : 166.67 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Caution locataire

166.67 €

TOTAL DES RECETTES : 166.67 €

----- Excédent d'investissement : 0.00 € -----

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2021 : 10 177.97 €

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT - Excédent 29 165.34 €
- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT - Excédent 746.67 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE : 29 912.01 €

Article 5 : Elections Présidentielles

Les élections Présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril, le conseil municipal s'organise afin de tenir les deux bureaux de vote entre 8h00 et 18h00 (Mairie de Vaubadon et salle des fêtes de Balleroy).

M. Berceau précise qu'il ne sera pas présent le 10 avril mais tiendra le bureau de vote toute la journée le 24 avril à Balleroy.

Article 6 : Groupes de travail sur les différents projets

Arrivée de M.Pesquerel

Lors du dernier conseil municipal, une nouvelle organisation de travail avait été retenue. Différents groupes de travail s'articuleront autour de projets. Chacun des membres du conseil municipal se positionne sur le ou les projets qui l'intéressent.

Les projets retenus sont les suivants :

- Les entrées de bourg
- Petites villes de demain
- Le repas des aînés
- Le pot de l'amitié
- L'élaboration du journal « Le petit Biardais »
- Les travaux à la gendarmerie
- Les structures de jeux pour enfants
- Les décorations de Noël
- Le fleurissement de Vaubadon et Balleroy
- La réouverture des chemins communaux
- Les cimetières
- L'aménagement extérieur de la salle des fêtes de Vaubadon
- La réunion publique concernant les rue des Etangs, des Douves et Guilbert

Article 7 : Cimetière

Rappel des tarifs déjà fixés par délibération :

- Concession trentenaire : 68,60€
- Concession cinquantenaire : 150,00€
- Colombarium : 501,40€

A ce jour, il n'y a pas de délibération concernant le jardin du souvenir. Il convient de prendre une délibération sur le prix de la plaque.

Pour information, la trésorerie demande le paiement lors de la vente de la concession.

Le conseil décide, à l'unanimité, de vendre la plaque pour un montant de 50,00€ (vote : 14/14)

M. le Maire informe que le prochain conseil municipal initialement prévu le 24 mars se tiendra le jeudi 7 avril.

Article 8 : Questions diverses

-Courrier M. Fortier

M. Berceau fait lecture d'un courrier reçu de la part de M. Fortier propriétaire du Valbadon. Ce dernier se porte candidat pour l'obtention d'un distributeur de billets de banque de l'entreprise LOOMIS et demande un soutien non financier. La municipalité soutient cette démarche qui offrirait un service supplémentaire aux habitants de la commune.

M. le Maire explique qu'une demande de point relais au Valbadon a été demandée au responsable de La Poste, cette demande reste aujourd'hui sans réponse.

-Feux d'artifices

A l'occasion des manifestations « La fête à Balleré » le 21 mai et la libération de Balleroy le 18 juin, deux feux d'artifices seront financés par la commune pour un montant global de 10 000€.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que ces deux feux d'artifices soient financés par la municipalité car rien n'avait été fait depuis trois ans du fait des conditions sanitaires. (Vote 14/14)

-Club de Football

L'ancien club de football a fermé en laissant une dette. A ce jour, tant que cette dette n'est pas soldée aucun club de football ne peut prendre la relève.

M. Montaigne demande si la commune pourrait avancer la somme et se retourner contre l'ancien Président. L'avocat de la commune sera concerté à ce sujet.

-Stage cirque

Mme Lavalle propose, en collaboration avec le cirque Borsberg, une initiation aux arts du cirque ouverte aux enfants de Balleroy-sur-Drôme ainsi qu'aux enfants hors commune.

Cette prestation sera organisée du 1^{er} au 05 août 2022 pour les enfants de 4 à 12 ans avec un maximum de 30 enfants par créneau, avec un spectacle le vendredi.

Le cirque Borsberg facture à la municipalité cette prestation 3 000€.

Une participation financière d'un montant de 50,00 € sera demandée aux familles au moment de l'inscription.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le stage cirque pour un montant de 3 000€ (Vote 14/14)

-Spectacle Georges le clown

Le spectacle de Georges le clown intitulé « c'est quand même un peu les vacances » se tiendra le 25 juin à 15h00 pour un montant de 550€

Le conseil approuve, à l'unanimité, le spectacle de Georges le clown pour un montant de 550€ (Vote 14/14)

-Contrat PEC

Le contrat PEC sera signé le 25 février avec pôle emploi et Laetitia LEFIEUX pour une prise de poste le 1^{er} mars.

-Information tableau d'affichage

M. Lecordier demande que les dates des conseils municipaux soient inscrites sur les panneaux d'affichage.

-Succession Dany Duault

M. Montaigne demande qui remplace le démissionnaire. Pierre Thomas sera rencontré dans les jours à venir car Mme Urban a refusé. M. Berceau souligne qu'il n'est pas obligatoire de remplacer M. Duault.

-Médecin généraliste

La municipalité a un contact avec un médecin généraliste mais il n'y a encore rien de concret. La demande du numéro FINESS est en cours afin d'avoir un médecin remplaçant une journée par semaine dans l'attente d'une solution pérenne.

-CCAS

Mme Mallet informe qu'un huis clos se tiendra à la fin du conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le 07 avril

Fin de séance 23h30